

## **RAPPORT AU CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'A.E.E. du 25.01.2022**

**OBJET:           PREAVIS NO°04/2021-2026**

**Création du service RH en 2022**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Délégués,

Conformément au règlement du conseil intercommunal de l'AEE, la Commission de Gestion (CoGest) a étudié le préavis no 04/2021-2026. La CoGest a examiné ce préavis et a posé ses questions en séance du 13 janvier 2022. Mme Charlotte CONNELL, Mme Leah HALPREN et M. Xavier NICOLOVICI ont rencontré les délégués responsables du Comité de Direction (CODIR), M. Yvan Laurent, Mme Sandrine Kilchenmann et M Didier Kvicinsky. La CoGest remercie les membres du CODIR de leur disponibilité et des explications données.

La Commission de Gestion constate que le préavis prévoit une autorisation de créer un service RH, avec l'engagement d'un collaborateur ou d'une collaboratrice en charge des Ressources Humaines de l'A.E.E., ainsi que l'acquisition d'un logiciel de gestion RH, impliquant une dépense de 17'300 CHF pour la création du poste, et un budget de fonctionnement annuel de 131'700 CHF.

### Logiciel RH

Le CODIR de l'A.E.E. fait face actuellement à des problèmes de surcharges administratives pour la gestion des dossiers RH, gestion très peu informatisée à ce jour, exposant l'association à divers risques d'erreur et de retard dans les processus administratifs et légaux. L'acquisition d'un logiciel de Gestion RH a pour objectif d'alléger et de fiabiliser les processus administratifs du CODIR dans le domaine RH : Création d'indicateurs, suivi des dossiers, échéances légales.

### Pôle de compétences RH

Plusieurs collaborateurs de l'A.E.E. ont manifesté le besoin d'avoir un correspondant RH au sein de l'Association. Pour y répondre, le CODIR souhaite mettre en place un centre de compétence RH dédié au service des 83 collaborateurs et collaboratrices aujourd'hui sous contrat avec l'Association.

La CoGest approuve la création d'un service RH et l'acquisition d'un logiciel de gestion RH, et recommande au CODIR de procéder à l'engagement du collaborateur ou de la collaboratrice RH avant de procéder à la numérisation des dossiers actuels.

Au vu de ce qui précède, la Commission de gestion vous recommande, Mesdames et Messieurs les délégués, **d'accepter le préavis N°04/2021-2026 « Création d'un service RH en 2022 »**

POUR LA COMMISSION DE GESTION

Charlotte Connell

Leah Halpren

Xavier Nicolovici